

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
28 JANVIER 2020

DATE d’AFFICHAGE  
10 FEVRIER 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 36  
Présents : 28  
Votants : 33

L’an deux mille vingt,

le 4 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Office de Tourisme de Damgan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Christian DROUAL, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - M. Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

**Mme Marie-Odile JARLIGANT donne pouvoir à Mme Nathalie CALLE**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°20-2020 – AMENAGEMENT – MOBILITE – AMENAGEMENTS CYCLABLES**

Le Président rappelle que, par délibération n° 07-2019 du 2 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan de Mobilité Rurale de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Le programme d’actions comprend un axe « politique cyclable » au travers de l’action n°1 « Développer un schéma directeur cyclable communautaire à vocation utilitaire et touristique » comprenant deux mesures :

- Mesure 1.1 : Développer des itinéraires sécurisés et cohérents
- Mesure 1.2 : Valoriser les liaisons en lien avec les stratégies touristiques engagées sur le territoire

Pour mémoire, deux axes, inscrits en potentiel utilitaire et touristique ont fait l’objet d’une expérimentation en revêtement sablé (Marzan – V42a pour 1 080 m et Ambon – V45a pour 3 630 m) en 2019 et ont donné satisfaction. Le Président précise que le marché pour l’attribution du Schéma Directeur Vélo est actuellement en cours de négociation.

Toutefois, afin de profiter des possibilités de financement offertes par l’Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL), et en cohérence avec les crédits inscrits au Plan Pluriannuel d’Investissement et de Fonctionnement (PPFI) 2018-2020 pour la réalisation des actions de mobilités, il est proposé de poursuivre la valorisation d’un plan d’actions d’aménagements cyclables 2020-2021.

Dans l’attente de l’établissement du Schéma Directeur Vélo, il est proposé que ces aménagements cyclables doivent expressément figurer au schéma de principe du Plan Mobilité Rural, concerner des sections à vocation intercommunale et ne pas être concernés par des acquisitions foncières

Dans ce cadre, trois axes ont été repérés sur la V42 a, la V42 b et la V45 b, qui relient les communes de Marzan à Muzillac et de Saint-Dolay à Nivillac. Ces trois axes nécessitent des travaux, sur les parties non revêtues, d'amélioration en terme de décapage de la végétation centrale et sur les côtés, d'apport de matériaux et de revêtement sablé. Le montant estimatif des travaux à réaliser sur ces trois axes est estimé à 279 755 € HT, sous réserve de l'adoption du Budget Primitif 2020. Le montant sollicité au titre de la DSIL est de 129 000 €.

Le plan de financement a été établi comme suit :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Travaux	260 255 €	Contrat de ruralité (DSIL)	129 000 €
Signalétique/barrières	19 500 €	Auto financement	150 755 €
<b>Total</b>	<b>279 755€</b>	<b>Total</b>	<b>279 755 €</b>

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la valorisation d'un plan d'actions d'aménagements cyclables 2020-2021 selon les critères définis ci-dessus,
- **VALIDE** plan de financement correspondant à ces aménagements,
- **SOLLICITE** une aide financière dans le cadre du Contrat de Ruralité (DSIL),
- **AUTORISE** le Président à signer une convention d'intervention avec les communes concernées par ces aménagements,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 12/02/2020  
Le Président,